

SEMINAIRE ELECTORAL DU RESEAU DES COMPETENCES ELECTORALES FRANCOPHONES (RECEF)

22 – 23 JANVIER 2014

BAMAKO-MALI

**LE FINANCEMENT DES ELECTIONS
ET L'AIDE INTERNATIONALE**

EXEMPLE DE LA COTE-D'IVOIRE

Yousouf BAKAYOKO

Président de la Commission Electorale Indépendante (CEI)
de Côte-d'Ivoire

FINANCEMENT DES ELECTIONS ET AIDE INTERNATIONALE
EXEMPLE RECENT DE LA COTE-D'IVOIRE

1- LA COTE – D'IVOIRE EN BREF

- ❖ SUPERFICIE : 322 462 Km²
- ❖ POPULATION : 22 Millions d'habitants ; âge moyen : 19, 6 ans
- ❖ LANGUE NATIONALE (et de travail) : Français; une soixantaine de langues nationales (ethnies)
- ❖ REGIME POLITIQUE : Présidentiel (mandat de cinq ans, renouvelable une fois). Scrutin majoritaire à 2 tours ; dernière élection présidentielle en 2010 : 31 octobre (1^{er} tour) et 28 novembre (2^e tour)
- ❖ PARLEMENT : 255 sièges ; dernières élections législatives : 11 décembre 2011; 26 novembre 2012 (partielle) et 03 février 2013 (partielle)
- ❖ NOMBRE DE PARTIS POLITIQUES :
 - * 153 autorisés; **58** significatifs (signataires du Code de bonne conduite en période électorale pour les élections de sortie de crise)
 - * 8 Partis et Groupements politiques représentés au Parlement au cours de la Législature 2000 – 2011 et 7 pour la Législature 2011 – 2016
- ❖ ORGANE DE GESTION DES ELECTIONS (OGE) : COMMISSION ELECTORALE INDEPENDANTE (CEI), créée en 2000 (article 32 de la Constitution du 1^{er} Août 2000), composée de Représentants de Partis politiques, d'Institutions de l'Etat (Gouvernement, Parlement, Conseil Economique et Social, Conseil Supérieur de la Magistrature) et du Barreau ivoirien
 - Dispose d'une Commission Centrale et de 435 Commissions Locales (415 en CI au niveau régional, départemental, sous-préfectoral, communal, et 20 à l'étranger activées pour l'élection du Président de la République uniquement) ; différentes entités comprenant chacune 31 membres dont 20 représentants de partis politiques, 09 d'Institutions et 02 du Barreau.

2- LE FINANCEMENT DES ELECTIONS EN COTE-D'IVOIRE

L'organisation des consultations électorales dans tout pays démocratique constitue un acte fondamental de souveraineté nationale, une des missions « régaliennes » de l'Etat, et leur financement relève, à ce titre, de sa responsabilité première.

Ainsi, la Côte-d'Ivoire qui a adhéré au principe démocratique universel de désignation de ses dirigeants par la voie de consultations du peuple, sous forme d'élections libres et justes, a assumé pleinement cette responsabilité financière depuis son accession à l'indépendance en 1960, jusqu'à la tenue des élections générales d'août 2000.

Toutefois, suite à la crise militaro-politique survenue en septembre 2002, ayant plongé le pays dans de graves difficultés économiques et financières, le Gouvernement ivoirien de l'époque s'est vu dans l'obligation de solliciter l'appui financier de Partenaires extérieurs et donc des Aides Internationales, pour assurer la conduite à bonne fin du processus électoral 2005-2010 qui constituait « l'épine dorsale » de l'ensemble du programme de sortie de crise du pays.

Le Gouvernement a organisé à cette fin une table-ronde des Partenaires Techniques et Financiers Extérieurs qui s'étaient engagés, à l'issue de contacts préliminaires, à accompagner la Côte d'Ivoire dans la mise en œuvre de son programme de sortie de crise, et le financement notamment des élections générales correspondantes ; l'organisation de celles-ci devant être assurée par la Commission Electorale Indépendante (CEI).

3- LES BESOINS DE FINANCEMENT DES ELECTIONS GENERALES DE SORTIE DE CRISE

Les besoins de financement des élections générales de sortie de crise (hors recensement électoral), tels qu'estimés en 2006 par le Bureau de la Commission Electorale Indépendante, ressortaient à **Trente Six Milliards Deux Cent Millions (36 200 000 000) FCFA, soit 55,19 millions d'Euros** dont **33 Milliards de FCFA, 50,31 millions d'Euros** pour l'élection du Président de la République (prévue se tenir alors en 2007) et **Trois Milliards Deux Cent Millions de FCFA, 4,88 millions d'Euros**, pour celle des Députés à l'Assemblée Nationale (devant être organisée trois mois au plus tard, après la présidentielle).

Suite aux requêtes formulées par le Gouvernement et la CEI auprès des Partenaires Extérieurs, une dizaine de bailleurs de fonds a décidé de contribuer globalement à hauteur de **20,2 Milliards de FCFA, 30,79 millions d'Euros** au financement du processus électoral de sortie de crise, soit 56 % des besoins évalués par la CEI ; le solde ressortant à **16 Milliards de FCFA, 24,39 millions d'Euros** (44 %) incombant à l'Etat ivoirien.

4- MODALITES DE FINANCEMENT DES ELECTIONS DE SORTIE DE CRISE

En application des dispositions légales en vigueur en Côte-d'Ivoire, les ressources destinées au financement des élections sont allouées à la Commission Electorale Indépendante (CEI), à l'exception de celles relevant du financement des candidats à l'élection présidentielle (modalités définies par la loi sur le financement des partis et groupements politiques).

La CEI dispose à cet égard de deux " guichets " au niveau budgétaire, dont le Président de l'Institution est l'Ordonnateur.

- un budget de fonctionnement, alimenté exclusivement par l'Etat, pour couvrir les charges d'investissement et de fonctionnement ordinaires (immobilisations, rémunérations des membres de la Commission Centrale et du personnel permanent, charges courantes de fonctionnement, notamment) ; le paiement des dépenses correspondantes étant assuré par un Agent Comptable nommé et mis à la disposition de la CEI par le Ministère de l'Economie et des Finances ;

- un budget Consultations électorales, alimenté par l'Etat et les Partenaires Extérieurs, pour la prise en charge de tous les frais (investissements et fonctionnement) liés directement à l'organisation des scrutins proprement dits ; les dépenses étant réglées par un Régisseur-payeur mis à disposition également par le Ministère de l'Economie et des Finances.

4.1- PROCEDURES DE GESTION DES FINANCEMENTS ETAT-CI

En matière de gestion financière, la CEI est soumise aux règles et procédures de gestion budgétaire des Etablissements Publics Nationaux. Ainsi, l'élaboration, l'adoption et l'exécution de ses budgets suivent la démarche de principe ci-après :

- préparation et adoption du projet de budget par le Bureau de la CEI
- communication du projet de budget au Ministère de l'Economie et des Finances (MEF)
- examen du projet de budget par le MEF (conférence budgétaire)
- inscription dans le projet de loi des finances de l'Etat de Côte-d'Ivoire, du budget arrêté à l'issue des conférences budgétaires et des arbitrages éventuels effectués par le MEF
- adoption du projet de loi en Conseil des Ministres, puis par le Parlement (vote de la loi de finances),
- exécution du budget suivant les règles de la Comptabilité Publique :
 - ✓ élaboration et communication au Trésor Public (MEF) de plans de décaissement/ de trésorerie ;
 - ✓ mise à disposition progressive de l'Agence Comptable et de la Régie de la CEI, par le Trésor Public et suivant ses disponibilités en trésorerie, des ressources budgétisées ;
 - ✓ engagement, liquidation et règlement des dépenses par les services compétents de l'Ordonnateur, de l'Agence Comptable et de la Régie ;
 - ✓ au titre du budget de fonctionnement, contrôle à priori par le Contrôleur Budgétaire (nommé par le MEF) des engagements de dépenses;
 - ✓ pour le budget des Consultations électorales, contrôle à posteriori, par le Contrôleur financier (nommé par le MEF), des dépenses engagées.

4.2- PROCEDURES DE GESTION DES FINANCEMENTS BAILLEURS DE FONDS

Les appuis financiers reçus de Partenaires Extérieurs ont été formalisés par les Accords cadres suivants d'intervention des bailleurs :

- Protocole d'entente du 23 avril 2008 entre le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire, la Délégation de la Commission Européenne en Côte d'Ivoire, les Ambassades du Japon et de la France en Côte d'Ivoire, et les Systèmes des Nations Unies en Côte d'Ivoire;
- Accords de coopération/convention de financement du Projet d'Appui au Processus Electoral (PAPE) conclus entre chaque bailleur et le PNUD ;
- Lettre d'accord CEDEAO-CEI et Convention de financement Union Africaine-Gouvernement CI.

Conformément à ces accords, les Ressources financières allouées à la CEI par les bailleurs, à l'exception de celles de la CEDEAO et de l'UA versées directement à la Régie financière de la CEI, ont été logées dans un Panier de fonds géré exclusivement par le Programme des Nations-Unies pour le Développement (PNUD), sous l'égide d'un Comité de Pilotage du Projet d'Appui des bailleurs au Processus Electoral (PAPE) comprenant les différents contributeurs au Panier, la CEI, le Ministère ivoirien des Finances et le Cabinet du Premier Ministre.

Les Décaissements des ressources étaient effectués par le PNUD (paiement direct ou mise à disposition du Régisseur CEI des fonds nécessaires), sur la base d'un plan opérationnel des activités à mener au titre du processus électoral, préalablement adopté par le Comité de pilotage du Panier, et de requêtes technico-financières formelles adressées au Directeur-Pays du PNUD en Côte-d'Ivoire, par le Président de la CEI.

5- RESULTATS OBTENUS / FINANCEMENTS ACQUIS

5.1- ELECTION DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

En raison des reports successifs de l'élection du Président de la République, prévue se tenir initialement en 2007 et qui n'a pu se dérouler finalement que le 31 octobre (1^{er} tour) et le 28 novembre 2010 (2^e tour), d'une part, et des effets de l'inflation accentuée par la crise sur la période de 2006 à 2010, d'autre part, le coût du scrutin présidentiel s'est élevé finalement à Cinquante Deux Milliards Quatre Cent Cinquante Huit Millions Neuf Cent Quatre Vingt Cinq Cent Dix Huit (52 458 985 118) F CFA, 79,97 millions d'Euros, soit 45 % de hausse / aux prévisions 2006.

Le financement des charges correspondantes a été assuré par l'Etat de Côte-d'Ivoire et les Partenaires Extérieurs sollicités par le Gouvernement ivoirien, à hauteur respectivement de :

- **Etat CI : 27 843 000 000 F CFA, 42,45 millions d'Euros, soit 52,9 % du coût global**
- **Partenaires Extérieurs : 24.615.985.118 FCFA, 37,53 millions d'Euros, soit 47,1 % du coût global ; financements reçus des Pays et Institutions ci-après :**
 - *France, Japon, CEDEAO, PNUD, Allemagne, Union Européenne, Royaume Uni, Union Africaine ;*
 - la **Chine** et l'**Afrique du Sud** ont fait pour leur part des dons en nature (matériels de transport : bicycles et tricycles ; de communications : téléphones cellulaires ; d'éclairage : lampes solaires ; informatiques : scanners), d'une valeur globale de **185 Millions de F CFA ; 282.031 Euros.**

5.2- ELECTION DES DEPUTES A L'ASSEMBLEE NATIONALE

Le coût du scrutin législatif s'est élevé à **Douze Milliards Quatre Cent Quarante Deux Millions (12 442 000 000) de F CFA, 18,97 millions d'Euros**, et a été financé à hauteur de :

- . **Six Milliards (6 000 000 000) F CFA** par l'Etat, **9,15 millions d'Euros**, soit 48 % des charges
- . **Six Milliards Quatre Cent Quarante Deux Millions (6 442 000 000) de F CFA, 9,82 millions d'Euros**, soit 52% du coût, par les Partenaires Extérieurs suivants :
 - *France, Japon, Union Africaine, Union Européenne*
 - dons en nature de la **Chine** et de l'**USAID** (matériels informatiques : ordinateurs, imprimantes, photocopieurs ; de communication : téléphones cellulaires ; production de documents électoraux : Code électoral et Guides opératoires pour les agents de Bureaux de vote), d'une valeur globale de **295 Millions de F CFA ; 449.725 Euros.**

Au niveau logistique (transport des matériels et des documents électoraux notamment) et sécuritaire (protection des personnes et des biens), la Mission des Nations Unies en Côte-d'Ivoire (ONUCI) a apporté un appui significatif à la CEI, financé par la Communauté Internationale, pour la conduite à bonne fin de l'ensemble des opérations électorales. L'ONUCI a procédé par ailleurs à la certification des différentes étapes du processus électoral_ scrutins présidentiel et législatif, en exécution d'un mandat spécifique qui lui a été conféré par le Conseil de Sécurité (résolution n°1721/2006).

6- ACTIVITES FINANCEES PAR L'ETAT/ NATURE ET COUTS

6.1 Aménagement et équipement des locaux des Commissions Electorales Locales (CEL) en matériels et mobilier

Coût : 1.602.142.200 f cfa (2.442.450 euros)

6.2 Loyers bureaux et entrepôts ; Fournitures de bureau; Abonnements ; Entretien et Gardiennage des locaux des CEL

Coût : 3.436.190.000 f cfa (5.238.438 euros)

6.3 Rémunération des Commissaires locaux (indemnités de session) et des personnels (Responsables Administratifs des CEL)

Coût : 13.088.000.000 f cfa (19.952.527 euros)

6.4 Formation des Commissaires et des Agents électoraux : frais de missions des formateurs

Coût : 105.600.000 f cfa (160.986 euros)

6.5 Communication institutionnelle : Information-Sensibilisation des acteurs politiques et de la population : Frais émissions radio télé et communiqués de presse; frais organisation différentes rencontres
Coût : 260.000.000 f cfa (396.367 euros)

6.6 Cartographie électorale : Production des cartes électorales (lieux de votes et bureaux de vote)
Coût : 121.000.000 f cfa (184.463 euros)

6.7 Confection des documents et imprimés électoraux : Affiches candidats, Procès Verbaux de délibération, fiches récapitulatives de résultats, bulletins de vote, etc..
Coût : 8.100.000.000 f cfa (12.348.370 euros)

6.8 Logistique : Déploiement des matériels et des documents électoraux ; déploiement et affichage de la liste électorale provisoire; traitement du contentieux de l'inscription sur la liste électorale; Distribution des cartes d'électeurs
Coût : 451.416.400 f cfa (688.180 euros)

6.9 Traitement des dossiers de candidature: Frais communiqués de presse ; indemnités personnels CEI d'astreinte
Coût : 32.275.000 f cfa (49.203 euros)

6.10 Déroulement-Sécurisation-Traitement des résultats des scrutins : Supervision des campagnes électorales; Déploiement et restauration des forces de sécurité et des agents des services d'ordre ; Soutien sanitaire ; Coordination centrale des opérations; Couverture médiatique des nuits électorales aux sièges CEI ; Appui du Corps Préfectoral; Vote des ivoiriens de l'étranger; Compilation - traitement des résultats des votes
Coût : 6.615.200.000 f cfa (10.0840807 euros)

7- ACTIVITES FINANCEES PAR LES PARTENAIRES EXTERIEURS

7.1 Formation-information

- Commissaires et Agents techniques de la CEI
- Partenaires Société Civile (structures-relais de sensibilisation ; Autorités traditionnelles)
- Corps Préfectoral
- Professionnels de la presse
- Agents de distribution des cartes d'électeur et agents électoraux CEI
- Observateurs électoraux
- Impression de supports didactiques

Coût : 1.210.647.542 f cfa (1.845.620 euros)

7.2 Communication institutionnelle et de proximité (campagnes d'information-sensibilisation des populations) : Publications et annonces dans les organes audio-visuels ; confection-publication affiches grand public, productions de films de sensibilisation; caravanes de sensibilisation;
Coût : 2.093.518.059 f cfa (3.191.548 euros)

7.3 Opérations d'enrôlement des populations (recensement des électeurs) : indemnités agents enrôleurs CEI
Coût : 472.500.000 f cfa (720.322 euros)

7.4 Traitement des dossiers de candidature : Numérisation et archivage des dossiers (sous-traitance structure spécialisée)
Coût : 62.010.000 f cfa (94.534 euros)

ANNEXE

REPARTITION DES CONTRIBUTIONS DES PARTENAIRES EXTERIEURS

1- ELECTION DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

en F CFA

FRANCE (2 000 000 EUROS)	1 311 914 000
JAPON (Fonds de contrepartie en CFA)	6 537 158 900
CEDEAO (500 000 \$ US)	210 890 000
PNUD (1 200 000 \$ US)	505 200 000
ALLEMAGNE (709 000 EUROS)	465 073 513
UNION EUROPEENNE (23 500 000 EUROS)	15 414 989 500
ROYAUME-UNI (200 000£ + 3 195,74 \$ US)	170 759 205
Contributions totales mobilisées	24 615 985 118 F CFA

Dons en nature :

- République Populaire de Chine :
 - 150 bicycles
 - 200 tricycles
 - 100 téléphones cellulaires
 - 1 000 lampes solairesd'une valeur globale de 150.000.000 FCFA
- Afrique du Sud :
 - 250 scannersd'une valeur de 35.000.000 FCFA.

2- ELECTION DES DEPUTES A L'ASSEMBLEE NATIONALE

en F CFA

FRANCE (1 357 178 EUROS)	890 250 409
JAPON (Fonds de contrepartie en CFA)	350 000 000
UNION AFRICAINE (30 000 \$ US)	15 000 000
UNION EUROPEENNE (7 906 550 EUROS)	5 186 356 818
Contributions totales mobilisées	6 441 607 227 CFA

Dons en nature :

- CHINE :
250 Ordinateurs de bureau, 180 ordinateurs portables, 250 imprimantes laser, 600 téléphones cellulaires et 06 photocopieurs, d'une valeur globale de 280.000.000 FCFA.
- USAID/IFES: production de 2000 exemplaires du code électoral et du guide pratique à l'usage des membres des bureaux de vote, pour un coût d'environ 15.000.000 F CFA